

Mémoire de défense

Procès Thierno Ousmane Sy / La Gazette

Prévenus : Abdou Latif Coulibaly, Alioune
Badara Coulibaly, Alioune Niane

Audience du 14 septembre 2010

Affaire Sudatel

Les faits évoqués par le plaignant

Thierno Ousmane Sy demande au juge de condamner les trois prévenus sous le chef d'inculpation de diffamation et de diffusion de fausses nouvelles, pour les faits suivants :

- ❖ La Gazette l'a diffamé pour avoir écrit dans un de ses titres à la une « Thierno Ousmane Sy et Kéba Keinde au cœur du scandale ». Il s'agit du scandale du paiement de vingt (20) milliards de francs à des intermédiaires pour l'octroi d'une troisième licence de téléphonie à la société Sudatel par l'Etat du Sénégal.
- ❖ Le plaignant prétend qu'il n'a jamais pris contact et rencontré, comme nous l'avons écrit, les représentants de la compagnie Sudatel
- ❖ Le plaignant soutient, enfin, que nous l'avons pris et identifié dans nos écrits diffamatoires comme un délinquant à col blanc

En définitive, le plaignant réfute notre information et conteste absolument l'idée même qu'on puisse considérer qu'il est de près ou de loin mêlé à un scandale de cette nature et de cette ampleur

La plainte déposée contre notre journal tend à démontrer dans la citation servie à cet effet que nous avons été peu regardants par rapport aux règles qui guident dans son travail tout journaliste

Nous pouvons dire que notre démarche éditoriale prudente et éthique s'est déroulée en plusieurs étapes et dans le plus grand respect de la déontologie

Un constat accablant

- ❖ Nous avons formulé une accusation majeure à partir d'un constat qui a été fait par l'inspection générale d'Etat qui a été envoyée par le président de la République pour vérifier les comptes de l'Agence nationale de régulation des Télécommunications et des Postes au Sénégal (Artp)
- ❖ A la suite de cette inspection les commissaires de l'Inspection Générale d'Etat ont déposé un rapport dont nous avons obtenu copie et révélé la teneur aux Sénégalais. Ledit rapport a fait un constat que nous avons rapporté dans les mêmes termes que les commissaires de l'Inspection Générale l'ont consignés.
- ❖ La mission d'inspection avait relevé que le directeur général de l'Agence et l'ensemble des membres du conseil de surveillance, excepté un, avait procédé à un détournement de deniers publics en se partageant la somme d'un milliard cinq cent millions de francs. Cette somme partagée l'avait été soutient le rapport, sur la base d'une interprétation erronée des textes.

Les recommandations de l'IGE

- ❖ Le rapport recommandait au chef de l'Etat de faire traduire les acteurs de ce détournement devant le tribunal pénal. Rien n'a été fait par la présidence de la République allant dans le sens de la recommandation des inspecteurs.
- ❖ Un peu plus d'un an après la saisine au chef de l'Etat par les inspecteurs, les journalistes de la Gazette ont publié dans une enquête en profondeur réalisée sur la gestion de l'Artp toutes les conclusions et recommandations de l'inspection générale.

Autres faits marquants notés dans le rapport

- ❖ En étudiant le rapport produit par la mission de l'IGE, nous avons fait un constat majeur que les inspecteurs eux-mêmes ont souligné en mettant l'accent sur le fait qu'au moment où la mission de contrôle se déroulait les responsables de l'agence étaient incapables de justifier les variations notables constatées entre le chiffre de 100 milliards : coût officiellement annoncé à la suite d'une réunion du Conseil des ministres et le chiffre effectif de 80 milliards que l'ARPT a enregistré comme correspondant au montant payé par Sudatel au Sénégal..

Le point de départ de l'enquête

- ❖ Notre enquête est, par conséquent, le résultat d'un doute professionnel raisonnable, mais non pas le fruit d'une campagne de presse ayant pour motivation de dénigrer qui que ce soit, comme la partie civile tente de le soutenir.
- ❖ Cette enquête sur l'attribution de la troisième licence à Sudatel est le résultat de la valse des chiffres entretenue par les autorités en charge de l'affaire.

Une valse suspecte des chiffres

- ❖ Dans une conférence de presse tenue dans les locaux de l'Agence de régulation de télécommunications et des postes, le vendredi 07 septembre 2007, pour annoncer le choix de Sudatel, le directeur de l'agence de l'époque, Daniel Goumbalo Seck disait que : «la troisième licence de téléphonie est attribuée à la compagnie Soudanaise Sudatel pour un montant de 200 millions de dollars, soit une valeur 100 milliards de FCfa ».
- ❖ Au cours de ce face-à-face avec les journalistes, M. Seck faisait une comparaison teintée d'ironie avec la deuxième licence accordée à Tigo en 1998 pour un montant 50 millions de F Cfa. Il laissait entendre : « Cette présente transaction est une multiplication par 2000 du prix de la deuxième licence ».

La variation du taux de change : un mensonge

- ❖ Il est démenti presque immédiatement, en effet une semaine après, au conseil des ministres du 13 septembre, le chef de l'Etat, après avoir félicité ses conseillers Karim Wade et Thierno Ousmane Sy pour la réussite de cette opération a annoncé un chiffre de 80 milliards.
- ❖ La différence selon la version officielle vient de la fluctuation du dollar. En réalité cet argument est un mensonge. L'argent a été transféré en euro. Nous en avons la preuve matérielle.

La valeur réelle de la licence

- ❖ La valeur réelle de la licence avait alors intrigué toute la presse et tous les citoyens. C'est ainsi que le journal le populaire dans sa livraison du 24 septembre 2007 a interrogé l'économiste Moubarak Lô pour recueillir une explication à cette importante fluctuation.
- ❖ Ce dernier soutenait que : « pour éviter ces fluctuations qui peuvent engendrer des pertes énormes, l'Etat devrait recevoir les offres des soumissionnaires en FCFA à la place du dollar. Au pire des cas, il aurait pu les recevoir en euro puisque la parité est fixe». A ces interrogations s'ajoute celle de l'inspection générale d'Etat (IGE).

Les doutes de l'IGE

❖ Dans son rapport sur « les primes exceptionnelles » à l'Artp, les inspecteurs avaient trouvé que les membres du conseil ont calculé le dollar à 400 F CFA, ce qui donne une somme de 80 milliards.

❖ Au regard de l'appréciation hasardeuse du dollar les inspecteurs ont formulé l'observation suivante : « il y a lieu de souligner que certains paramètres, notamment le montant en dollar, le cours du dollar, la liste des bénéficiaires et les critères utilisés par le Conseil de Régulation pour procéder à la répartition du milliard six cent millions de FCFA (prime exceptionnelle) n'étaient pas maîtrisés, au moment du partage ». Une observation qui en dit long sur les doutes des inspecteurs face aux explications de l'Artp.

L'IGE perplexe

- ❖ Lorsque nous avons été en possession du rapport de l'IGE nous avons décidé de pousser la recherche pour en savoir plus.
- ❖ C'est ainsi que nous avons écrit qu'à «la date du 07 septembre 2007, au moment de la transaction entre l'Etat du Sénégal et Sudatel s'opérait, le cours du dollar était de 481,18. Du coup, la conversion des 200 millions de dollars représentant le prix de cession d'une licence à Sudatel, devrait donner 96 milliards de francs Cfa, au lieu de 80, comme annoncé par les autorités».

Qui croire ?

- ❖ Quand le ministère des finances les dément tous, on a du mal à comprendre quelque chose dans la vaste nébuleuse. A la suite de la publication des articles de notre enquête, le Ministère de l'Economie et des finances a sorti un communiqué dans le journal pour expliquer les différents versements effectués par Sudatel pour le compte de l'Etat du Sénégal.
- ❖ Sur ce point, Ousmane Sy dit que « la Gazette a soulevé un gap de 20 milliards, pour ensuite l'abandonner à la suite de la mise au point du Ministère des finances à laquelle elle n'a fait aucun commentaire». Or, à la suite de la publication du communiqué, La Gazette a bel et bien fait un commentaire dans le numéro 52 daté du 1er avril au 8 avril 2010, intitulé «89 milliards, tiens du nouveau!».

La Gazette précise et rectifie le ministère

❖ Dans son texte de précision, le journal marquait son étonnement devant la valse des chiffres concernant la contrepartie financière de la vente de la licence de téléphonie à Sudatel.

❖ Le président de la République, le ministère des finances, et Thierno Ousmane Sy, tous les trois qui sont des voix autorisées ont avancé des chiffres différents avec des écarts assez grands (Thierno Ousmane Sy et l'inspection générale d'Etat ont donné les mêmes chiffres : 80 milliards, alors que le ministère des Finances indique 89 milliard, là où le Conseil des ministres décline 100 milliards.

La conclusion de la Gazette

- ❖ Ainsi nous écrivions dans notre texte que «Le communiqué signé par le directeur du Trésor renseigne que deux virements ont été effectués pour encaisser l'enveloppe financière.
- ❖ Un premier à la date du 19 novembre correspondant à la somme de 44 775 228 727 CFA et un second virement de 44 306 437 814. Soit un total de 89 081 666 541. Pour avoir cette somme, un taux de 445, 508 23 27 a été appliqué aux 200 millions de dollars.
- ❖ Or ce montant qui vient d'être avancé par le ministère contredit le président de la République qui avait annoncé 100 milliards et son conseiller en Tic Thierno O. Sy qui a parlé de 80 milliards. Ce qui donne un écart assez substantiel sur lequel le communiqué reste muet.»

Les documents qui établissent le paiement de commissions

- ❖ Par la suite, une énième enquête de La Gazette (no56), révélera que dans le cadre de la vente de la troisième licence globale, des étrangers en association avec des nationaux très haut placés dans les structures de l'Etat se sont partagé la rondelette somme de 40 millions de dollars (20 milliards Cfa).
- ❖ Notre journal annonçait par ailleurs détenir plusieurs documents bancaires et des actes de poursuites déposés contre Sudatel, devant les autorités judiciaires de l'Etat de Dubaï.

Le corps du scandale

- ❖ Des actes et documents que nous avons publié en fac simile et qui, par ailleurs, établissent de façon formelle le paiement de commissions. Aussi, la Gazette a-t-elle suivi les traces des virements effectués au nom de la compagnie off shore Red Sea Holding, jusque dans des banques européennes et asiatiques.

Les acteurs du scandale

- ❖ Ce n'est que dans notre livraison du 28 mai au 3 juin no 60 que nous avons publié, document à l'appui, les noms de deux Sénégalais, Thierno Ousmane Sy et Kéba Keinde sur la trace de l'argent.
- ❖ Kéba Keinde, le Directeur de Red Sea Holding (la compagnie offshore basée à Dubaï par laquelle les 20 milliards de commissions ont transité) et Thierno Ousmane Sy, le conseiller en technologie de l'information et de la communication du président de la République figurent en bonne place dans les échanges de correspondances entre le cabinet d'experts et le Groupe Sudatel concernant le paiement des commissions.

Les traces écrites du scandale

❖ Dans un message adressé au directeur du groupe Sudatel Emad Ahmed, Kéba Keindé demande à ce dernier de payer la facture de 10 millions de dollars », avait-on écrit.

❖ Thierno Ousmane peut spéculer, en tentant par une sorte d'érudition empruntée et suspecte de sauver les meubles, alors que les faits que nous avons publiés depuis la conduite de nos enquêtes, mettent à nu certaines autorités de ce pays qui ont pris part aux transactions des commissions versées dans l'attribution de la troisième licence de téléphonie..

Autre aspect de l'escroquerie subie par le Sénégal

- ❖ Le contrat signé pour le bénéfice de la société Palm Capital Group est la marque même de la grande escroquerie perpétrée contre l'Etat. Cette société est la propriété de Kéba Keinde.
- ❖ Elle a négocié pour le compte de Sudatel auprès de l'équipe technique du Sénégal dirigée par l'ami de Kéba Keinde, en l'occurrence Thierno Ousmane Sy. Thierno Ousmane Sy et Kéba Keinde ont négocié entre eux une partie des commissions payées par le biais de Palm capital group.

Documents annexés

Nous avons conduit nos enquêtes en exploitant un certain nombre de documents de base qui établissent de façon formelle le scandale dénoncé et situent les responsabilités des acteurs en cause. Nous annexons ci-après à ce mémoire de défense lesdits documents.

Document 1

Contrat liant Sudatel aux experts. Le cabinet d'experts (Palm Capital Group) est chargé dans le cadre de ce contrat de conseiller Sudatel quant à la stratégie et la tactique de négociation avec l'Etat du Sénégal et ses conseillers financiers. Ainsi, une prime de réussite pour ces travaux consultatifs estimée à 10 millions de dollars devait leur être payée dès la signature d'un accord contraignant avec le gouvernement du Sénégal.

PALM CAPITAL GROUP
Road Town, Tortola
British Virgin Islands

Imad Hussain

Chief Executive Officer

Sudan Telecommunications Company ("Sudatel")

Khartoum, Sudan

Strictly private and confidential

June 18, 2007

Dear Sir,

We write to confirm the arrangements whereby Palm Capital Group ("PCG", which expression shall be deemed to include any subsidiaries or associates of PCG) is prepared to act as exclusive financial adviser to SUDATEL, (the "Client", which expression shall be deemed to include any subsidiaries or associates of the Client) in relation to the acquisition, directly or indirectly, of all or part (the "Acquisition") of telecommunications licence(s) codenamed SANDSTORM (the "Target"), being sold by the Government of Senegal (the "Vendor").

Document 2

Une correspondance du cabinet de lobbyistes (Pcg), datée du 05 décembre 2007, confirmant l'accord conclu avec les mandataires de Sudatel. Dans cette lettre, les experts réclament leurs honoraires. Le Directeur dudit cabinet confie à un de ses collaborateurs la tâche d'encaisser l'intégralité de la facture impayée pour les services offerts lors de la transaction concernant la licence octroyée à Sudatel par le Sénégal.

**Palm Capital Group
13 Avenue du Bois
L 1251 Luxembourg**
STRICTLY PRIVATE AND CONFIDENTIAL

Dubai, December 5, 2007

To whomever it may concern:

I hereby give a Power of Attorney to Mr. Nazar Ibrahim to take all legal actions necessary to obtain full payment of PCG's outstanding bill with Sudatel, related to advisory services in connection to the acquisition by Sudatel of a telecommunications licence in Senegal.

**Andrew Davis
Director
Palm Capital Group**

Document 3

Nb : Autorisation de transferts d'un montant de 130 millions de dollars en deux virements de 100 millions dollars Us et 30 millions de dollars Us. Ce transfert a été fait le 21 novembre 2007.

The manager
Abu Dhabi Islamic Bank,
P,OBox 313
Abu Dhabi

Date: 21, November 2007

Dear Sir

Subj. Authorization to transfer US. \$ 130 million

Further to our E-mail of 20th 2007 we hereby authorize you to Debit our US\$ A/C 11010801 held with you and effect the following payment.

1- US \$ 100 million (US\$ One hundred Million) (by equivalent in EURO applying best rate).

2- US \$ 30 million (US\$ Thirty Million) (by equivalent in UAE Dirham applying best rate) and arrange to credit the proceeds to AJC No. 1180603-1.

3- Disbursement of the remaining balance of US\$.10million (US \$ TEN MILLION) will follow timely.

Thank you & Best Regards

Ahmed Hilali

Khalil

Branch Manager

Abdu

GM

Document 4

Ce mail a été envoyé par Kéba Keinde à partir de son adresse personnelle (andrew.daviss@yahoo.com) le 21 novembre 2007 à nazaribrahim en mettant en copie Thierno Ousmane Sy, le conseiller en Tic du président Abdoyulaye Wade. Vous remarquerez que l'adresse personnelle de Kéba Keinde est en réalité la même que celle de Andrew Davis, directeur de Pcg. Dans ce mail, Kéba Keindé réclame le paiement de 10 millions de dollars conformément à l'accord signé entre le cabinet Pcg et Sudatel.

«Félicitations pour la clôture du projet. Conformément à notre accord, il vous est demandé de payer immédiatement notre facture de 10 millions de dollars à notre collègue Ihab Othman in Dubai. S'il vous plait, renvoie nous par e-mail une copie du Swift ».

Windows Live Hotmail

nazaribrahim7@hotmail.com

Printed: Wednesday, November 21, 2007 9:25

AM

From: Keba Keinde <andrew.daviss@yahoo.com>
Sent: Wednesday, November 21, 2007 12:14 AM
To: nazaribrahim7@hotmail.com
Subject: Fw: PCG Invoice

-----Forwarded Message -----

From: Keba Keinde <andrew.daviss@yahoo.com>
To: emahmed@sudatel.net
Cc: ousmanesy66@hotmail1.com; ihab@sudatel.net
Sent: Wednesday, November 21, 2007 1:40:56 AM
Subject: PCG Invoice

Dear Emad

Congratulations for closing the Senegal project. As per our agreement, you are requested to pay immediately our invoice of USD10 million submitted to your colleague Ihab Othman in Dubai. Please sent us by return Email, a copy of the Swift.

We look forward to hearing from you.

Warm regards

Andrew Davis

Director

Palm Capital Group

Document 5

Ce mail fait le compte rendu sommaire d'une réunion au Congo entre le chef de l'Etat Abdoulaye Wade et Fady Kamar, chef de la planification stratégique et responsable des fusionsacquisitions au sein de Celtelglobe. Le mail envoyé par Fady Amar à Keba Keinde, Pdg de Millenium Finance Corporation (Mfc) et Amadou Hott, Pdg de UBA Capital et ancien collaborateur de Keba Keinde au sein de Mfc. L'expéditeur informe ses collègues des déclarations du président de la République qui confirment que le processus d'appel d'offres n'a été qu'une formalité à laquelle, les autorités de l'Etat étaient obligées de se soumettre pour sauver les apparences.

From: Fady Kamar [mailto:Kamar.F@celtel.com]
Sent: Friday, August 17, 2007 1:51 PM
To: Salah A. Al-Fouzan; Cheikh Faye; Keba Keinde (MFC); Amadou Hott (MFC)
Subject: FW: Summary meeting with President of Senegal
[FYI - I don't know how to interpret that...](#)

From: Mamadou Kolade
Sent: Friday, August 17, 2007 11:22 AM
To: Fady Kamar
Subject: Summary meeting with President of Senegal

Chers Fady

Michel (DG de Celtel Congo) et moi avons rencontré le Président du Sénégal le 15 août 2007. L'objectif principal était une visite de courtoisie comme nous l'avons fait avec d'autres présidents et autorités.

La réunion a eu lieu à Owando dans le centre du Congo au cours de la célébration du 47e anniversaire de l'Indépendance.

Quand j'ai dit au président que je serais fier si Celtel acquiert une licence au Sénégal, il a dit : «J'ai déjà donné la 3ème licence». « Nous avons pris la décision à propos du vainqueur. Nous avons envoyé des lettres à tous les acheteurs potentiels afin de confirmer leur offre. Le processus sera achevé avant le 31 août. Il a également dit : «j'ai reçu une offre d'une compagnie du Moyen-Orient. Ils ont proposé de payer à l'avance 50% et 50% après la vente d'une société 2 ans plus tard. J'ai décliné l'offre puisque nous avons besoin de financement maintenant» Il a ajouté: " J'ai un ami, le ministre des Télécoms au Soudan. Il est également très intéressé par la licence»

Puisque vous avez les détails des négociations, vous êtes plus à même d'analyser les mots du Président.

Le président n'a pas dit qui ils ont choisi, il semble qu'il ne connaît pas les détails.

Je souhaite que Celet remporte l'appel d'offre

Cordialement

Mamadou

Document 6.1

Le gouvernement du Sénégal explique la perte de valeur sur la licence cédée à Sudatel estimée au départ à 100 milliards par la variation du taux du dollar enregistré au moment des transferts. Cette explication ne tient pas car le gouvernement a reçu deux transferts d'un montant de 67 millions d'euros chaque effectués le 23 Novembre 2007 respectivement à 17h17 et 17h19 comme l'attestent les documents ci après présentés.

```
...#42b7 P. UUi
,C7 17:31 009712632222
23/11/07'17:17:'19 PRINTER2-3575-000002 /4 2
....Instce e and Transmission
Notification (Transmission) of Qriginai sent to SWIFT (ACM)
Network Delivery Status z Network Aok
Priority/Delivery : Normai
friessage Input Reterence 1717 071121AB01A2P2AXXX4170322653
Message Header
Swifr. Input P12'! 202 Cenerai Fin Inst Transfer
Sender : ABDIAEADXXX
ABU DRASI ISLAMIC BANR
Receiver : DPESDEFFXXX
DRESDNER BANK AG
FRANKFUT!.T AN MAIN DE
Message Text
20.- Transaction Retrenc Nuraber
f0 7010000 73 97
21: Related Reference
32A: Value Date, Currenoy Code, Arnt
Date 23 November 2007
Currency : EUE (EURO)
Amount *67,544,749-02#
57A Account With Institution : SIC
SOGEFRPP
SOCIETE GENERALE
ppis FE
58k: Eeneficiary Institution .PIC
aaBAEAa
UNITED PSAB EANK
SHARJAR AS
Message Trailer
{r'vc :P7CS4EAC}
{`DHK:AAGC27DE3CAA)
PMI Signature: MAC-Equivalent
```

Interventions

Cahegory z Network Report

27

Creation Time: 21/11/07 17:17:21

Document 6.2

200 17:31 0097126342222

ADI

426 P. 001'002

21/11/07-17:19:12 PRINTER2-3576-000002 2

-Instance Type ana ransmission

Notification (Transmission) of Original sent to StÇIFT (ACE)

Network Delivey Status : Network Ack

Priority/Delivery Normal

Message Input Reference z **2713** 07I12IAEDXAEAXX2C4170322554

Message Header

Ewite Input : FIN 103 Single Customer Credit Transfer

Sender : AEDIAEADXXX

ABZI DHA Γ TELAMIC EAiff(

ABU DEABI AE

Receiver z UAREAEAAXX

TfI\TITED ARAN BANK

SIIaRJAN AE

Message Text

20: Sender's Pererence

TT070 10 000 7 3 97

232 sank Operation. Code

CRED

32A: Val Dce/Curr/Interbnk Settld Amt

Date z 23 Novernber 2007

Currency ETJR (EURO)

Amount euros 67,44,74902

90K: Ordering Customer-Name & Address

CBG

0/0 ABU DHA.B1 ISLAMIC BAIU-Z

P `D BOX 313 AU!!

54A: Receiver's Correspondent -8X0

SOCEFRPP

SOCIETE GENEP.AIJE

PARIS FR

56A: *Interruediary* Institution -SIC

BDFEFRPPCCT

BANQUE DE FRANC!!

(SA-SIRE)

PARIS ER

57A: Account NitA Institution -PIC

BCAOSNDP

BANQUE CENTRALE DES ETATS OE L'AFRIQUE DE L'OUEST (E.C.EAOJ

DAF-AR 9±1

59: Beneficiary Customer-Name & Addr

/XO 02 6 12 10 OKO D 050 008

GOVERNMENT OF SEITEGAD

Document 7

Un des actes de la procédure rédigé en arabe et déposé devant le tribunal de Dubai pour défaut de paiement de commissions à des intermédiaires arabes



الرقم : ٢٠٠٨/٥٥٤٠

التاريخ : ٢٠٠٨-٠٢-١٨

محكمة دبي الابتدائية المدنية

رسالة التابة جهة بالإعلان (مذكورة تلميح)

محاكم دبي
الصادر : ٤٦٦٦٦
التاريخ : ١٩/٢/٢٠٠٨

سعادة/ وكيل وزارة العدل المحترم

السلام عليكم ورحمة الله وبركاته ،،،

الموضوع : تجاري كلى رقم ١٣٢ / ٢٠٠٨

مدعى : بلام كابيتال جروب (PALM VAPITAL GROUP)

العضوان : بريطانيا - رويد تاون تورنتو - فيرجين ايلاندز البريطانية - عنوانها المختار/ مكتب

محاموها د. هادف الظاهري وشركاه

مدعى عليه : مصرف السلام - السودان

العضوان : السودان - الخرطوم - خلف جامع الملك فاروق

و آخرون

نرفق لكم طيه الإعلانات في القضية المذكورة أعلاه.

نرجو الإيعاز لمن يلزم بالتبليغ وإعادة النسخة الثانية مؤشرا عليها حسب الإجراءات القلتونية.

شاكركم لكم حسن تعاونكم معنا

وتفضلوا بقبول فائق الإحترام ،،،

محاكم دبي

Document 8

Les instructions qui prouvent que la compagnie de Kéba Keinde Palm Capital Group a reçu 10 milliards de commissions qu'il s'est partagé avec Thierno Ousmane Sy qui s'est payé après une villa de 250 millions à Saly

Palm Capital Group

13 Avenue du Bois
L 1251 Luxembourg

STRICTLY PRIVATE AND CONFIDENTIAL

Dubai, December 5, 2007

To whomever it may concern:

I hereby give a Power of Attorney to Mr. Nazar Ibrahim to take all legal actions necessary to obtain full payment of PCG's outstanding bill with Sudatel, related to advisory services in connection to the acquisition by Sudatel of a telecommunications license in Senegal.



Andrew Davis
Director
Palm Capital Group

Document 9

Le 21 Novembre 2007 les patrons de Sudatel donnent à leur banque ordre de virer pour le compte de deux personnalités sénégalaises un montant de trente millions de dollars représentant les commissions reçues pour avoir donné l'ordre de céder à Sudatel la troisième licence de téléphonie. Et ce n'est que le 23 Novembre 2007 que le Sénégal a été payé après que les commissionnaires aient reçu leur argent

The manager
Abu Dhabi Islamic Bank,
P,OBox 313
Abu Dhabi
Date: 21, November 2007
Dear Sir

Subj. Authorization to transfer US. \$ 130 million

Further to our E-mail of 20th 2007 we here by authorize you to Debit our US\$ A/C 11010801 held

with you and effect the following payment.

- 1- US \$ 100 million (US\$ One hundred Million) (by equivalent in EURO applying best rate).
- 2- US \$ 30 million (US\$ Thirty Million) (by equivalent in UAE Dirham applying best rate) and arrange to credit the proceeds to AJC No. 1180603-1.
- 3- Disbursement of the remaining balance of US\$.10million (US \$ TEN MILLION) will follow timely.


Thank you & Best Regards
Ahmed Hilali
Branch Manager

Abdu Khalil
GM

Document 10

Les commissions payées pour le compte de la Red Sea Holding gérées pour le bénéfice de deux personnalités du régime. Ces commissions s'élèvent à un montant de 110 millions de dirahms (30 millions de dollars)

Ordre de virement des 110 100 000 dirhams de commissions équivalent à 30 millions de dollars soit 15 milliards francs Cfa

	Abu Dhabi Islamic Bank Abu Dhabi Main Branch	CREDIT TICKET	Date : 21/11/2007 Time : 14:39:29 Ref : 01/001536/0108/20071121 A/C # : 1-180603-1
Details	التفاصيل	Amount	البلغ
We credited your account with us by order of Al Salam Bank		AED	110,100,000.00
From A/C 11010801			
Customer Name & Address	إسم العميل وعنوانه	Signature	التوقيع
RED SEA HOLDING LIMITED P O BOX 2268 DUBAI			
		Total	
		AED	110,100,000.00
		AED ONE HUNDRED TEN MILLION ONE HUNDRED THOUSAND ONLY	

حسب المرفق
AS PER ATTACHED